

# NEWSLETTER#02

L'actualité du Centre de Gestion

## Projets de loi et décret en attente suite aux événements récents

Suite à la dissolution de l'assemblée nationale, dans l'attente de nouvelles élections et le temps de mise en place de la nouvelle assemblée ; de nombreux projets de loi et décrets sont suspendus.

### Loi de revalorisation des secrétaires de Mairie

**Référence : loi n° 2023-1380 du 30 décembre 2023 visant à revaloriser le métier de secrétaire de mairie**

Pour rappel, cette loi apportait la possibilité aux secrétaires de mairie de catégorie C d'être éligibles en promotion interne de catégorie B sans limitation de quota à titre dérogatoire jusqu'en 2028. Le décret spécifiant les conditions devait être promulgué avant fin avril 2024, le CSFPT avait émis un avis défavorable de la part des organisations syndicales le 29 mai dernier . Ce mercredi 19 juin, les organisations syndicales ont émis un avis défavorable sur deux des quatre futurs décrets, notamment celui sur la promotion interne. Le CDG prendra une nouvelle liste d'aptitude dès que le décret sera publié.

### La réforme de la protection sociale complémentaire

**Référence : Accord du 11 juillet 2023**

Le gouvernement s'était engagé de retranscrire l'accord pour juin 2024 puis pour l'automne 2024 pour une application dès le 01/01/2025 pour la prévoyance.

Il n'est déjà plus possible d'établir des contrats à caractère collectifs à effet au 01/01/2025. Les nouvelles obligations pour la protection sociale semble repousser au 01/01/2027.

Seule certitude des obligations est la mise en application de la participation employeur:

01/01/2025, 7€ minimum au 01/01/2025

01/01/2026, 15€ au minimum au 01/01/2026

### La réforme de la Fonction Publique Territoriale

Projet phare du Ministre Stanislas GUERINI pour cette année 2024 dans un contexte de crise d'attractivité de la Fonction Publique Territoriale. Cette réforme avait pour objectif d'embaucher plus facilement, de permettre aux agents publics de pouvoir se projeter plus facilement dans une carrière évolutive et de mieux rémunérer le travail et l'engagement.

Stanislas GUERINI continue à défendre sa réforme malgré le contexte politique incertain.

## Colloque du 14 Juin Quel avenir pour le statut de la FPT ?

Ce colloque a été l'occasion de dresser un état des lieux de la Fonction Publique Territoriale, d'identifier les défis auxquels elle est confrontée et de réfléchir aux pistes d'évolutions possibles.

Le Centre de Gestion vous remercie une nouvelle fois pour votre participation.

LIRE LA SUITE

